

CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

DU 9 février 2015 à 20 heures 30.

L'an deux mil quinze, le neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, DUVAL Corinne, LAIGNEL Frédéric, LAIGNEL Jean-Charles, LEGARLANTEZECK Laurent, KHATTABI Abderrahim, DELAUNAY Stéphane, FIÈGE Françoise, ANCERNE Jérôme.
Absents excusés : M. BOUCHARD Eric (pouvoir BIJAULT Joël), ROGER Michel (pouvoir KHATTABI Abderrahim), DUMONT Sonia (pouvoir FIÈGE Françoise), COCAGNE Sylvain.
Absent : M. SUIVRE Gilles
Secrétaires de séance : MM. KHATTABI Abderrahim, FIÈGE Françoise.
Date de convocation : 3 février 2015

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 8 décembre 2014

Le compte-rendu est unanimement approuvé.

2. TRAVAUX DE REFECTION DU PIGNON EST DE L'ÉGLISE DE CUI

La dépense prévisionnelle se détaille comme suit :

- | | | |
|--|------------|----------------|
| • Maitrise d'œuvre, architecte du patrimoine : | 1 050 € HT | 1 260 € TTC |
| • Travaux de taille de pierres : | 4 478 € HT | 5 373.60 € TTC |
| • Subvention ABF à prévoir | | |

Les factures seront réglées par la commune en sa qualité de propriétaire et seront remboursées par l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Cui (ASEC), déductions faites du FCTVA et de la subvention ABF versés à la commune.

Elle s'est également engagée à rembourser la commune du montant de la dernière partie de l'étude de l'architecte du patrimoine s'élevant à 2 762.76 € dès la réception de celle-ci.

En résumé, aucune dépense ne sera supportée par le budget communal, l'Association prenant l'ensemble des dépenses à sa charge, soit environ 7 000 €.

Le but est de faire de cette bâtisse un lieu culturel. Toute idée d'utilisation est bienvenue.

Le maire demande à l'assemblée de voter pour ou contre la réfection du pignon Est de l'église de Cui.

Ces travaux sont acceptés à la majorité, 2 voix CONTRE.

3. PROJET DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES ET CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET D'UNE CANTINE SCOLAIRE

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère en mairie (174 000 € HT) et du bâtiment Lebrun en salle des associations trop petite car ne pouvant contenir que 19 personnes. Ce projet ne permettait pas d'optimiser ces bâtiments de façon suffisamment fonctionnelle et était très onéreux.

Elle porte à connaissance la préparation d'un dossier élaboré par l'architecte de SICA Normandie présentant :

1. **la construction d'un pôle mairie, salle de conseil municipal et associative, archivage et sanitaires** pour un montant de 265 000 € HT,
2. **la réhabilitation de la salle des fêtes** pour un montant de 115 000 € HT,
3. **la construction d'une cantine** prise en charge par Argentan Intercom ayant compétence scolaire d'un montant de 255 000 € HT.
 - Voirie et réseaux divers 40 000 € HT,
 - Honoraires SICA Normandie (8.75 % sur HT montant total des travaux) : 59 062.50 € HT.
Soit un projet global de : 734 062.50 € HT
Frais annexes : 35 000 €

Elle explique que ce projet commun Commune / Intercom permettrait d'attribuer à chaque local une fonction précise et ainsi de ne plus avoir à connaître la confusion et les contraintes actuelles.

Elle demande donc au conseil municipal s'il décide de maintenir la réhabilitation du presbytère ou s'il accepte de donner un accord de principe sur le projet de construction neuve afin de pouvoir travailler sur les différents dossiers de subventions et notamment la demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) devant être déposée avant le 3 mars en Préfecture, délai de rigueur.

Elle ajoute que nous pouvons prétendre aux subventions suivantes :

- DETR : taux de 20 à 50 %, plafond 100 000 €
- LEADER (Papao) : en attente
- Réserve parlementaire : en attente
- Conseil Général : 6 000 €

Elle insiste sur le fait que cet accord de principe ne vaut pas réalisation du projet pour l'instant mais permet la possibilité de déposer le dossier de demande de DETR avant le 3 mars 2015.

Les travaux ne débuteront pas avant juillet 2016 car toutes les demandes de subventions devront se faire avant le commencement des travaux.

Au vu de ces éléments, le maire demande à l'assemblée s'il est favorable au projet de construction neuve et s'il accepte de donner un accord de principe pour lancer les demandes de subventions ?

Accepté à la majorité, 2 ABSTENTIONS.

4. PROJET DE VENTE DU PRESBYTERE

Tel qu'évoqué, la réhabilitation du presbytère est une opération très onéreuse. De plus elle ne concernerait que l'aménagement du rez-de-chaussée en locaux administratifs. L'étage ne serait pas réhabilité en raison des normes d'accessibilité handicapés.

Dans l'hypothèse de la vente, le maire présente une estimation du Service France Domaine en date du 8 octobre 2014 s'élevant à 90 000 € avec une marge d'appréciation de +/- 10 %.

La vente du presbytère pourrait constituer un apport financier pour le projet mairie / salle des fêtes.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur la vente ou la réhabilitation du presbytère.

A l'unanimité, le conseil municipal vote la vente du presbytère et fixe le prix à 90 000 € selon l'estimation du Service Domaine et autorise le Maire à signer tous documents et faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en vente.

5. ACHAT MODULE COMPLEMENTAIRE DEMATERIALISATION COMPTABLE

Module complémentaire permettant la dématérialisation obligatoire au 1^{er} janvier 2015.

Le devis du module complémentaire se détaille comme suit :

- Parapheur électronique
- Echange des données comptables
- Mail sécurisé
 - Abonnement de 3 ans : 95 € HT / an
- Mise en service (forfait) : 350 € HT
- Assistance PESV2 et gestion financière (forfait) : 300 € HT
 - Total : 745 € HT

La Trésorerie a accepté exceptionnellement nos documents papier en janvier mais ils doivent être dématérialisés au plus vite. C'est pourquoi, au vu de l'urgence et du caractère obligatoire de cette démarche, le maire informe l'assemblée avoir déjà signé le devis.

Le conseil municipal, unanime, n'émet aucune contestation ni opposition.

Cette dépense sera portée au BP 2015.

6. ELECTIONS DEPARTEMENTALES 22 ET 29 MARS 2015 : PREPARATION DU BUREAU DE VOTE

Organisation des présences lors des prochaines élections.

En raison des absents, le tableau sera complété ultérieurement et transmis à chacun.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Karine Bourdelas :
 - Distribution du tableau recensant les compétences communales et intercommunales
 - Le plan de la voirie portant les limites communales et intercommunales sera remis à chacun dès sa mise à jour effectuée
 - Lotissement rue François Martin : des conteneurs de tri sélectif seront peut-être mis en place par le SITCOM – A voir.
 - Par souci d'harmonisation des communes, le syndicat d'eau a installé un compteur dans chaque cimetière. Nous serons facturés un abonnement au lieu de trois. Des robinets poussoir seront installés afin d'éviter le gaspillage d'eau.
 - Information sur les formations annuelle des agents
 - Frédéric Léveillé, conseiller général, organise une réunion publique dans le cadre des prochaines élections de mars, à la salle des fêtes d'Occagnes le 18 mars à 18 h 30
 - Calendrier des prochaines réunions :
 - Mardi 24 février : assemblée générale ASEC et comité sports et loisirs à la salle des fêtes à 20 h 30
 - Lundi 16 mars : commission finances à 20 h 30
 - Lundi 23 mars : réunion de conseil municipal pour la préparation du budget à 20 h 30
 - Mardi 24 mars : rencontre entre la commune, intercom et le lycée gabriel pour le réaménagement du bourg à la mairie à 14 h
 - Lundi 30 mars : vote du budget CCAS à 20 h et du budget commune à 20 h 15
 - La friteuse de la salle des fêtes est vendue au prix demandé
 - Participation de l'école d'Occagnes au spectacle de contes en musique le jeudi 5 mars 2015 à 20 h au théâtre de la Renaissance à Mondeville : prise des inscriptions.
 - Un agriculteur creuse les deux côtés de la route de Pommainville jusqu'à Crélu en roulant, aller-retour, une roue sur la berme. La mairie va lui transmettre un courrier car Intercom va intervenir pour combler et éventuellement élargir la voie.
 - Travaux Intercom Route de Pommainville, le Joncret, le Fossé Blanc
 - Il n'est pas possible de mettre en place un cédez-le-passage à Cui au niveau du chemin de Brévaux (DDT-Conseil Général)
- Françoise Fiège pour Sonia Dumont absente : est-il possible d'avoir plus d'informations avant les réunions de conseil municipal à l'appui des documents joints ? Elle demande que les notes d'information transmises par Corinne Duval soient davantage détaillées.
- Karine Bourdelas : l'ordre du jour est rédigé assez tard afin d'être le plus complet possible. On essaiera cependant de transmettre les informations au plus tôt. Toutefois, chacun peut appeler ou venir en mairie pour demander des informations. La mairie est ouverte à tous et les dossiers peuvent être consultés. Il existe un cahier de liaison à la mairie dont chacun peut prendre connaissance.
- Karine Bourdelas : les comptes-rendus Intercom seront transférés à chacun par mail pour information.
- Corinne Duval : en charge de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Ce document est à établir par chaque commune et recense les risques existants, les moyens à mettre en œuvre et les modalités d'intervention.
- Françoise Fiège et Laurent Legarlantezeck demandent à recevoir leurs convocations et pièces jointes par papier.
 - Les documents continueront à être transmis par mail et la version papier sera à leur disposition à la mairie.
- Karine Bourdelas : information préfectorale d'un nouveau délai pour statuer sur la demande d'exploitation de 5 éoliennes situées sur les communes de Fontenai sur Orne, Tanques et Sarceaux.
- Frédéric Laignel : reste une partie d'un pied d'épine taillé par ERDF à couper. Demander l'intervention de François.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.



Karine BOURDELAS,
Maire.